

Règlements sur le transport scolaire 2026-2027

**** LE CODE DE VIE DE L'ÉTABLISSEMENT S'APPLIQUE ÉGALEMENT LORS DU TRANSPORT SCOLAIRE ****

Inscription au transport	<ul style="list-style-type: none"> • Les frais d'inscription ne sont pas remboursables. • L'élève doit utiliser le circuit et le point de chute choisi. • La place est réservée à la réception : <ol style="list-style-type: none"> 1. Formulaire d'inscription rempli sur le Portail 2. Paiement des frais d'inscription non remboursables de 300 \$ 3. Signature du contrat de transport • Le Collège peut refuser toute inscription tardive en raison du nombre limité de places. • Les routes ne peuvent pas être modifiées.
Arrêt d'autobus	<ul style="list-style-type: none"> • Être prêt au point d'arrêt <u>au moins 5 minutes avant</u> l'heure déterminée. • Ne pas attendre dans la voiture pour ne pas retarder l'autobus. • Si l'élève manque son autobus, il devra se déplacer par ses propres moyens. • Si l'élève marche sur la route, il doit rester à gauche, face à la circulation, sur l'accotement. • Attendre l'autobus avec patience en respectant les autres et le bien d'autrui.
Arrivée et retour des autobus	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève attend que l'autobus soit complètement arrêté avant de s'en approcher pour y monter et va directement à son siège.
Partage des bancs	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves s'assoient deux par banc et doivent le partager. • Les élèves du préscolaire-primaire s'assoient à l'avant et peuvent être trois par banc si l'autobus est rempli. (voir le point#8 du FAQ : Transport scolaire 2026-2027).
Règles de conduite dans l'autobus	<ul style="list-style-type: none"> • Rester assis et garder l'allée libre (effet sur les genoux) • Ouvrir les fenêtres avec l'autorisation du chauffeur. • Garder l'autobus propre et ne pas l'endommager. (Réparations à la charge du responsable) • Parler discrètement et respectueusement (cris et interpellations interdites) • Interdit : fumer, boire ou manger • Interdit : Équipement sportif, instruments dépassant la taille d'un sac d'école

**Descente
de
l'autobus**

- L'élève attend que le véhicule soit complètement arrêté avant de quitter sa place.
- Traverse prudemment, à 3 m devant l'autobus, après s'être assuré d'aucun danger.
- En cas de panne, suivre les instructions du chauffeur.
- La porte de secours n'est utilisée qu'en cas d'urgence selon les consignes du chauffeur.

**Comportement
attendu envers
le chauffeur**

- Respecter immédiatement les consignes de la personne qui conduit l'autobus.

Engagement

- L'abonnement au transport scolaire se fait pour l'année scolaire entière. Vous avez jusqu'au 1^{er} septembre 2026 pour annuler ce service, après cette date il sera impossible de le faire sauf en cas de déménagement.
- Conformément à l'article 603 du Code civil du Québec, les deux parents sont solidairement responsables des obligations découlant de l'inscription au transport scolaire, même si un seul a signé le contrat.

**Pandémie ou
autre évènement
de force majeure**

- En cas d'urgence sanitaire ou de force majeure affectant les activités scolaires, les frais annuels de transport restent exigibles, car le Collège doit respecter son contrat avec le transporteur.
- Toutefois, si le Collège réussit à réduire ou éliminer ces frais contractuels, il s'engage à ajuster proportionnellement le montant payé par les parents.

MESURES DISCIPLINAIRES

Dans le but de favoriser une ambiance agréable et une sécurité adéquate, la procédure suivante sera appliquée pour résoudre les problèmes de comportement à bord des autobus scolaires :

1. Le chauffeur avise verbalement l'élève.
2. En cas de récidive, le chauffeur informe la direction qui rencontre l'élève et assure le suivi.
3. L'infraction est notée au dossier disciplinaire de l'élève et les parents sont avisés.
4. À chaque récidive, le chauffeur procède de la même façon. Les infractions répétées peuvent conduire à la suspension temporaire du service.
5. Les sanctions sont déterminées par la direction du Collège, selon la gravité du manquement.
6. Dans tous les cas de suspension ou de retrait, les parents sont informés immédiatement par la direction.

En cas de retard ou d'interruption de service de plus de 10 minutes, une notification sera envoyée via l'application et un courriel par le Collège. Ces alertes, peuvent être retardées selon les priorités et le nombre d'incidents en cours. Parfois, l'informations, arrive trop tard pour être transmise

Pour toutes vos questions relatives au transport, écrivez-nous à l'adresse : transport@sainteanne.ca

QUESTIONS RÉPONSES

Transport scolaire 2026-2027

Informations complémentaires

1. Où se trouve l'information sur le transport scolaire dans le site web du Collège?

Rendez-vous sur le site du Collège, onglet **vie à l'école**; **Transport scolaire**, ou directement à:

[Transport - Préscolaire-Primaire Dorval | Collège Sainte-Anne](#)

[Transport - Secondaire Lachine | Collège Sainte-Anne](#)

[Transport – Secondaire Dorval | Collège Sainte-Anne](#)

2. Qui doit-on joindre pour obtenir plus d'information sur le transport scolaire?

Écrivez à transport@sainteanne.ca. Le service répond du lundi au vendredi de 7 h 30 à 15 h 30. Les demandes sont traitées selon l'ordre de réception et de priorité; le suivi se fait généralement entre 24 à 48 heures, toutefois, certains facteurs peuvent prolonger ce délai.

3. Le Collège a-t-il une réglementation sur le transport scolaire?

Oui, veuillez vous y référer au début de ce document.

Circuits, points de chute et horaires

4. Est-ce le Collège qui suggère une route et un point de chute, selon l'adresse de l'élève?

Non. L'offre reste la même chaque année; voir nos routes et points de chute sur notre site web.

5. Est-ce possible de s'inscrire au transport scolaire pour l'aller ou le retour seulement ?

Non. Le demi-service n'est pas offert, même si l'enfant l'utilise partiellement, sa place est réservée en tout temps. Toutefois, pour le secteur **secondaire Dorval**, l'offre de service est **différente** en raison de son horaire atypique: aller simple lundi, mardi, jeudi et vendredi; aller-retour les mercredis seulement.

6. L'élève peut-il quitter l'autobus ailleurs qu'à un point de chute?

Non. Les points de chute sont fixes ;l'autobus ne s'arrête qu'aux endroits prédéterminés.

7. L'élève peut-il utiliser un circuit différent le matin et l'après-midi?

Si les parents en font la demande, au préalable. La décision sera en fonction des places disponibles sur les différents circuits d'autobus.

8. Quel est le nombre maximal d'élèves par circuit?

Le Collège limite chaque autobus à **48** élèves même si la loi autorise 70 à 72, selon l'année de fabrication. Toutefois, lors de situations exceptionnelles, un banc peut accueillir trois élèves de niveau préscolaire-primaire. L'article 47 du **Règlement sur les véhicules routiers affectés au transport des élèves** précise que "le conducteur d'un autobus d'écoliers doit s'assurer, lors d'un transport, que les élèves soient assis de façon sécuritaire et que rien n'obstrue l'allée centrale". Nous admettons que cette façon de faire n'est pas idéale, mais elle offre tout de même un service sécuritaire aux élèves.

9. Comment le Collège prévient-il les retards d'autobus le matin?

- Tous les autobus ont un GPS pour suivre le trajet (l'application peut parfois avoir ses limites).
- En cas de retard ou d'interruption de service de plus de 10 minutes, une notification sera envoyée via l'application et un courriel par le Collège. Ces alertes, peuvent être retardées selon les priorités et le nombre d'incidents en cours. Parfois, l'information, arrive trop tard pour être transmise.
- Un suivi quotidien avec le transporteur permet d'ajuster les horaires au besoin.

Montants et modalités de paiement

10. Combien coûte le transport scolaire?

Le coût du transport n'est pas fixé en fonction du nombre d'utilisateurs et de la distance à parcourir. Le collège s'engage avec le transporteur et les parents bien avant de connaître le nombre d'élèves qui profiteront de ce service. Par conséquent, certains des circuits offerts ont des frais d'exploitation plus élevés que les revenus.

Frais du service de Transport scolaire 2026-2027 (par enfant)

- Frais d'inscription (frais de traitement de dossier non remboursables) **300 \$**
Frais d'utilisation des services de transport, au choix :
 - aller-retour **2 550 \$**
 - aller simple (**sec. Dorval seul.**) **1 400 \$**
- Frais additionnels optionnels :**
 - Garde partagée (deux autobus différents) **700 \$**

11. Quels sont les modes de paiement du transport scolaire?

Le paiement peut se faire annuellement ou mensuellement.

12. Est-il possible de se procurer des billets de transport à l'unité?

Oui, pour les secteurs **secondaires seulement**.

Coût : 16 \$ par embarquement (aller **ou** retour), **selon la disponibilité**

Lachine : billets en vente au local 356, 3^e étage du pavillon principal.

Dorval : un courriel doit être envoyé à transport@sainteanne.ca pour connaître la procédure.

Il est possible que votre enfant puisse embarquer à bord d'un autobus pendant quelque temps et s'y voir refuser l'accès par la suite si des ajouts au service régulier survenaient, ou si trop de billets ont été vendus.

De plus, l'achat de billets ne donne pas accès à l'application FirstView, qui permet de localiser l'autobus, ni aux listes de diffusion, essentielles pour recevoir les avis de changements de circuit ou d'horaire, d'annulation ou de retard.

COVOITURAGE 2026-2027

Comme par le passé, le Collège tient à rappeler l'importance de privilégier des modes de déplacement collectifs afin de réduire les congestions routières aux abords de nos établissements.

Dans cette optique, le Collège encourage fortement le recours au transport scolaire ainsi qu'au covoiturage, deux solutions efficaces et responsables qui contribuent à fluidifier la circulation et à diminuer l'empreinte écologique liée aux déplacements quotidiens. En favorisant ces alternatives, nous souhaitons encourager des habitudes de déplacement plus durables, tout en assurant un environnement plus sécuritaire et plus agréable aux entrées et sorties des bâtiments.

Le transport scolaire est une option pratique pour les familles, car il permet de regrouper les déplacements et de réduire le nombre de véhicules en circulation. De plus, les enfants apprécient ce mode de transport, car il leur permet de se divertir et de socialiser avec leurs camarades pendant le trajet.

Le covoiturage constitue, quant à lui, une solution flexible et économique qui favorise également les échanges entre parents et renforce le sentiment de communauté.

Si cette option vous intéresse, veuillez écrire à transport@sainteanne.ca pour obtenir le lien permettant de prendre arrangement avec le parent de votre choix.



Julie Dubois
Directrice du secondaire Lachine



Meghen Caissie
Directrice du préscolaire-primaire Dorval



Isabelle Sénécal
Directrice secondaire Dorval